

# BASSIN DE LA VIENNE TOURANGELLE

NUMÉRO 1 - JANVIER 2019



Manse - Mâble - Réveillon - Veude

Ruau - Bourouse - Veude de Ponçay

# Édit'eau



*«Ce bulletin retrace l'activité du syndicat sur plus d'une année. Les prochaines pages permettront de noter son évolution territoriale : un vrai changement d'échelle.*

*Au point que le syndicat a changé de nom et qu'il rayonne à présent jusqu'à la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Vienne.*

*De fait, il est possible que le lecteur que vous êtes n'ait jamais eu connaissance de ce document explicatif, si vous êtes situé sur le nouveau territoire.*

*Ce bulletin s'appuie sur les expériences du territoire historique du syndicat, sur les bassins de la Manse, du Ruau et du Réveillon, pour montrer les possibilités d'actions et les résultats.*

*Compte tenu de l'intérêt des publics pour les animations 2018, une nouvelle planification permettra à tout un chacun d'apprendre encore.*

*Enfin, ce document ne sera pas l'unique outil pour découvrir les actions du syndicat de la Manse étendu : des supports numériques sont et seront toujours déployés en 2019, notamment notre lettre de nouvelles à laquelle vous pouvez toujours vous abonner, puis un site Internet qui sera effectif d'ici l'été prochain.*

*Je termine en apportant mon soutien aux élus et agents du syndicat qui œuvrent ensemble pour un environnement meilleur, le temps reste souvent le facteur limitant.»*

*Bonne lecture.*

**FRANCIS POUZET**

PRÉSIDENT DU SYNDICAT DE LA MANSE ÉTENDU



## Sommaire

**PAGES 4 À 7 :** LE SYNDICAT DE LA MANSE DEVIENT LE SYNDICAT DE LA MANSE ÉTENDU

**PAGES 8 À 11 :** RAPPEL DROITS ET OBLIGATIONS DU RIVERAIN

**PAGES 12-13 :** LE LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LE NOUVEAU TERRITOIRE

**PAGES 14-17 :** QUELQUES RÉALISATIONS 2018

**PAGES 18-23 :** TRAVAIL SUR LES BASSINS VERSANTS :

- ▶ zoom sur l'agroforesterie
- ▶ zoom sur l'agriculture biologique
- ▶ zoom sur l'animation  
Chambre d'Agriculture Indre-et-Loire

**PAGES 24-25 :** LES ANIMATIONS 2018

**PAGES 26-27 :** LES ANIMATIONS À VENIR EN 2019

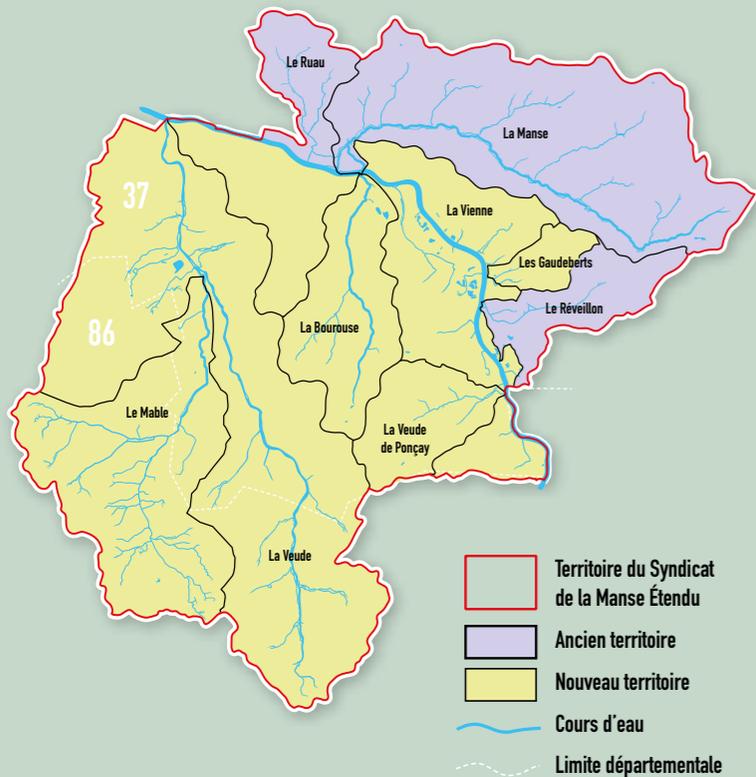
**Abonnement à la lettre de nouvelles**

pour recevoir des informations trimestrielles par e-mail,  
envoyez un mail à :

**manse.secretariat@orange.fr**

en précisant : «abonnement lettre d'information»

# LE SYNDICAT DE LA MANSE DEVIENT LE SYNDICAT DE LA MANSE ÉTENDU



Les lois contraignent et les collectivités n'ont pas d'autre choix que de s'adapter.

Terminées les petites structures - plutôt bien connectées au terrain - à présent il faut des grosses entités.

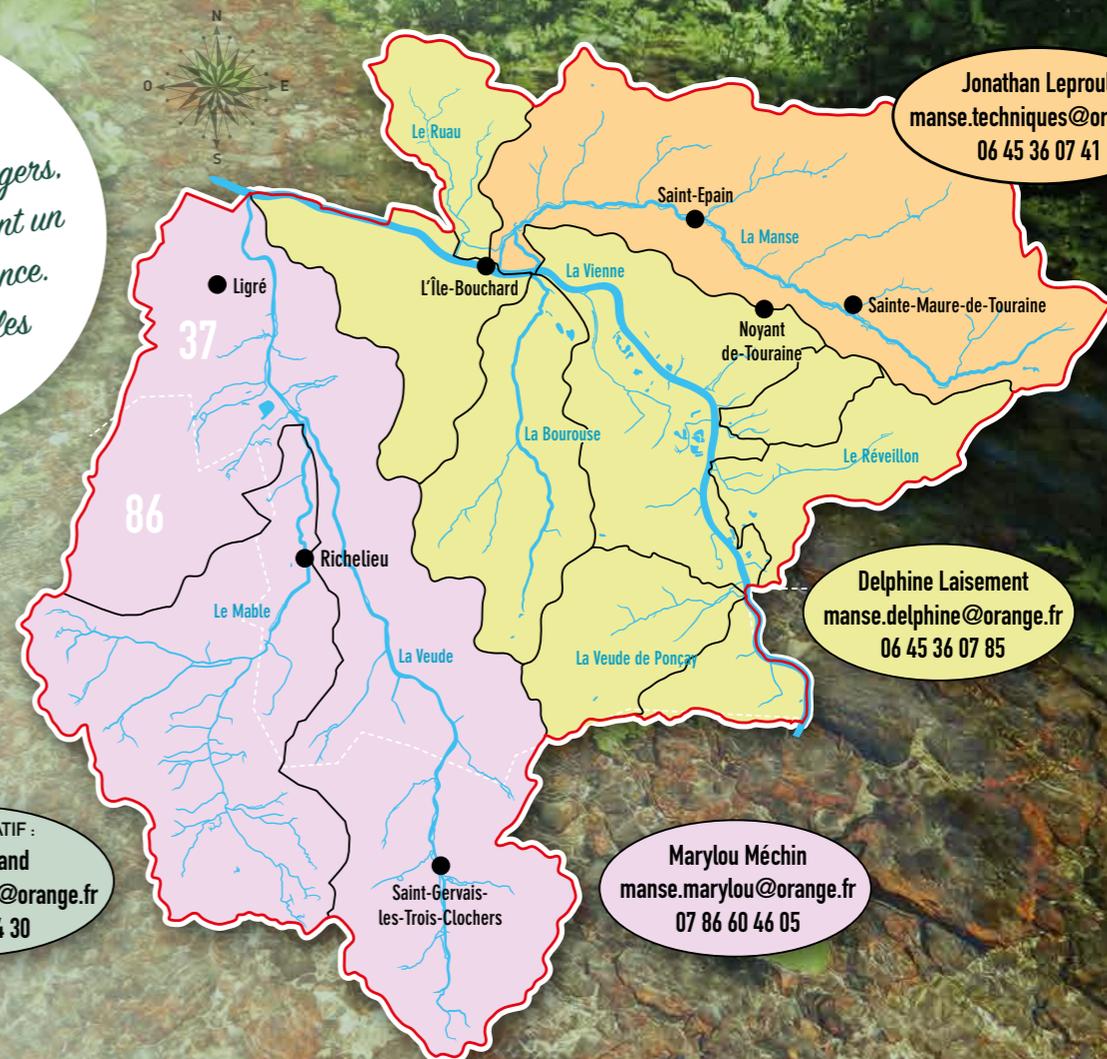
La compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) va dans ce sens.

Cette réorganisation permet néanmoins d'en terminer avec les territoires dits orphelins, c'est-à-dire sans structure ni animation autour de ces sujets.

C'est ce qui s'est passé pour le syndicat de la Manse, le croisement des périmètres administratifs et hydrographiques a amené les élus à recomposer la structure. Hier composé d'une quinzaine de communes, à présent, le syndicat de la Manse étendu comporte, par le biais des communautés de communes, 55 communes.

L'extension porte essentiellement sur le territoire au Sud de la rivière Vienne, comprenant notamment la Veude, le Mâble, la Bourrouse, la Veude de Ponçay, l'Arceau, mais également tous les petits ruisseaux dont le parcours termine dans la Vienne entre Anthony-le-Tillac et Rivière.

*Afin d'être au plus proche du territoire et de ses usagers, les trois techniciens ont un périmètre de référence. N'hésitez pas à les contacter.*



**Jonathan Leproult**  
[manse.techniques@orange.fr](mailto:manse.techniques@orange.fr)  
 06 45 36 07 41

**Delphine Laisement**  
[manse.delphine@orange.fr](mailto:manse.delphine@orange.fr)  
 06 45 36 07 85

**Marylou Méchin**  
[manse.marylou@orange.fr](mailto:manse.marylou@orange.fr)  
 07 86 60 46 05

**ADMINISTRATIF :**  
**Victoria Grand**  
[manse.secretariat@orange.fr](mailto:manse.secretariat@orange.fr)  
 02 47 40 94 30

# LE SYNDICAT DE LA MANSE DEVIENT LE SYNDICAT DE LA MANSE ÉTENDU



Sortie de drainage (agricole)

*Aménagement réalisé l'été 2014 sur la Manse à Sepmes.  
Avant travaux, une chute de 70 cm de hauteur située en aval du pont fragilisait  
l'ouvrage et entravait la continuité écologique de la Manse. Après travaux, la continuité  
a été restaurée tout en prenant en compte les enjeux agricoles.*

## Pour quoi faire ?

Le syndicat a pour objet la restauration des cours d'eau dans l'objectif de gagner des eaux, une faune et une flore de qualité.

Les travaux réalisés résultent d'études souvent complexes, ils s'inscrivent plus largement dans des programmes pluriannuels.

C'est le tandem élus/agents qui est au service de cette mission. Pour un projet, un conseil, ou un simple avis, les techniciens se rendent sur place à la demande des élus, riverains, agriculteurs notamment.

## Qui finance ?

Le budget du syndicat dépend des contributions de ses membres, les communautés de communes.

Ramené à l'habitant, ce montant est de 2,60 €/an environ (il était de 4 €/an du temps du syndicat de la Manse).

Les principales dépenses de fonctionnement du syndicat comprennent les salaires et charges des quatre agents, auxquels s'ajoutent les études et bien entendu les travaux.

Hormis la contribution des cinq communautés de communes adhérentes, les actuelles principales recettes proviennent des partenaires financiers que sont l'agence de l'eau Loire Bretagne, la région Centre - Val de Loire et le département d'Indre-et-Loire.

Les propriétaires riverains étant responsables de l'entretien de la végétation sur leurs rives (plus de détails pages 8 à 9), le coût pour la collectivité comprend le temps passé par les techniciens sur le terrain pour accompagner et conseiller les riverains.

## Quelles actions ?

De manière concrète, les actions visent toujours à diversifier les cours d'eau afin de leur redonner des formes davantage naturelles et donc plus propices à épurer les eaux et rendre le cours d'eau plus accueillant pour les espèces vivantes en lien avec la rivière (faune et flore).

Ces actions sont toujours composées en fonction des usages existants. Dans le cas par exemple d'un aménagement de rehaussement du lit pour une meilleure continuité piscicole, les rejets d'eaux pluviales des riverains sont préalablement identifiés pour que l'emplacement des aménagements coïncide avec l'existant.

Tout ce travail s'accompagne d'un entretien des berges, du déploiement d'outils de communication et d'un suivi du milieu avant et après travaux.

## Pour quels résultats ?

Les retours d'expériences nationaux et qui se vérifient localement sur le territoire historique du syndicat de la Manse montrent que la faune réagit rapidement aux aménagements. La nature et la quantité d'espèces aquatiques donnent des indications sur la qualité de l'eau (on les appelle des « indicateurs biologiques »).

Très souvent, sur cinq classes de qualité, lorsque d'importants travaux sont menés, il est observé le gain d'une classe de qualité deux à trois années après l'action.

En effet, les aménagements permettent d'améliorer les habitats et certains paramètres telle que la température (eau fraîche) ou l'oxygénation de l'eau de l'eau mais aussi la mobilité des espèces. Ces éléments sont favorables à une vie aquatique de qualité.

Toutefois, ces aménagements doivent s'accompagner d'une utilisation réduite de produits appliqués sur les bassins versants et une amélioration de la qualité des rejets, pour l'obtention de résultats satisfaisants.

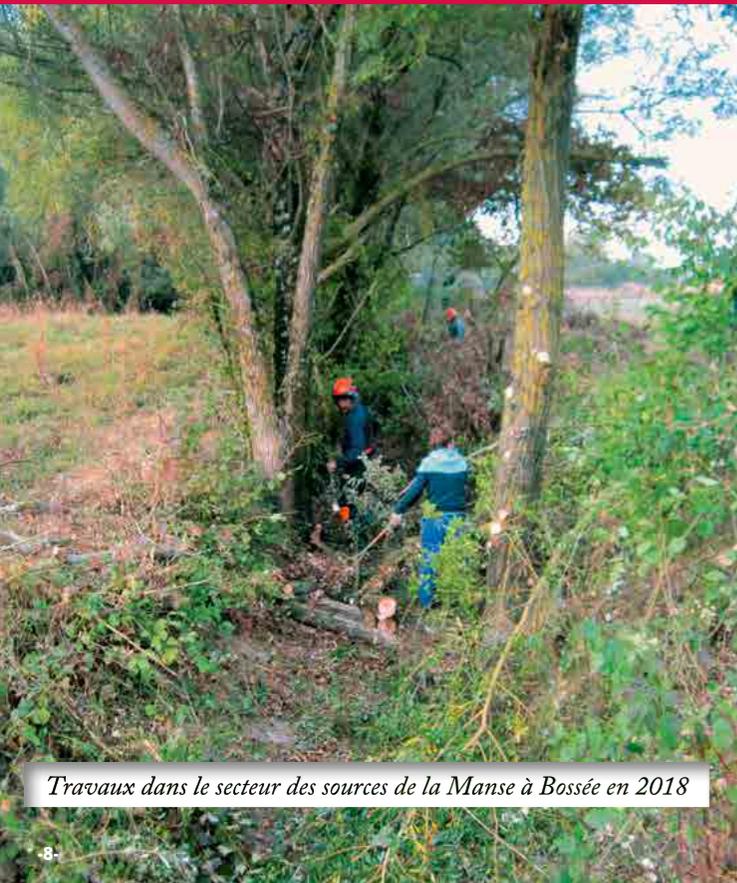
*Quelques chiffres :*

*55 communes pour 34 500 habitants*

*450 km de cours d'eau environ*

*1000 km<sup>2</sup> de bassin versant*

# RAPPEL DROITS ET OBLIGATIONS DU RIVERAIN



Travaux dans le secteur des sources de la Manse à Bossée en 2018



## Qui est propriétaire de la rivière ? du lit ? des berges ? de la bande enherbée ?

Selon l'article L215-2 du Code de l'Environnement, «le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives (...) chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau».

Chaque propriétaire d'une parcelle située en bordure de cours d'eau non domanial (c'est-à-dire privé et qui n'est pas inscrit à la liste des cours d'eau navigables) est donc propriétaire du cours d'eau jusqu'au milieu du lit, ainsi que des berges, de la végétation des berges et de la bande enherbée.

Il est détenteur du droit de pêche et libre d'accepter ou non le passage de pêcheurs sur sa parcelle.

Attention, le droit de pêche ne doit pas être confondu avec le droit de pêcher, qui ne peut être exercé que si le propriétaire adhère à une association de pêche et s'acquitte de la taxe piscicole.

## Qui doit entretenir les berges ?

L'entretien de la végétation des berges (appelée ripisylve) revient au propriétaire des berges.

Le syndicat de la Manse étendu ne peut pas se substituer aux devoirs des propriétaires privés sur tout le territoire (environ 450 km de cours d'eau soit 900 km de berges). Néanmoins, les techniciens peuvent se déplacer sur le terrain pour conseiller les riverains, harmoniser la gestion du cours d'eau sur tout le linéaire ou proposer des entreprises habituées à ce type d'intervention.



Le ruisseau du Montgoger à St-Epain - allure de fossé



Bande enherbée sans arbres ou arbustes pour freiner le problème d'érosion (Réveillon à Maillé)

son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives».

En pratique, cela consiste essentiellement à retirer les branches tombées dans le lit du cours d'eau et élaguer les branches basses ou penchant au-dessus du lit.

## Pourquoi conserver des arbres sur les berges ?

La ripisylve joue un rôle important pour la rivière : maintien des berges grâce au système racinaire ; limite l'évaporation et le ré-

## Qu'est-ce qu'un bon entretien du cours d'eau ?

D'après l'article L215-14 du Code de l'Environnement, «l'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à

chauffement de l'eau par l'effet ombrage ; cache pour la faune aquatique ; limitation du développement des ronces au-dessus du cours d'eau ; filtration des eaux ; atténuation de la violence des crues (le système racinaire freine les écoulements) et développement de la biodiversité. La «coupe à blanc» et la suppression systématique de la végétation sont donc à bannir.

## Pourquoi est-il interdit de curer la rivière ?

Les matériaux transportés par la rivière constituent son «matelas alluvial» (cailloux, pierres, sable...). Ils font partie intégrante de son écosystème et de son équilibre.

Ils sont indispensables à l'autoépuration de l'eau et au cycle de vie d'une grande partie de la faune aquatique.

En période de hautes eaux, la rivière doit dissiper son énergie en déplaçant des matériaux solides.

Si la rivière n'a plus de «matelas alluvial» à transporter, c'est les berges qu'elle érode ou le lit qu'elle incise.

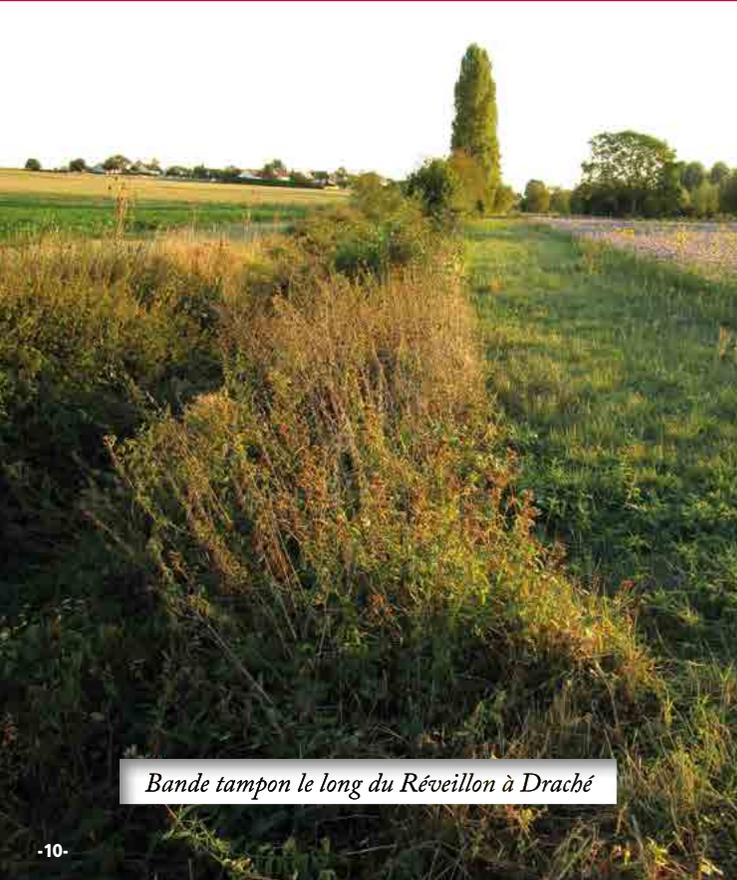
Cela contribue notamment à fragiliser les ouvrages tels que les ponts.

## Qui est la «police de l'eau» et à quoi sert-elle ?

Le Syndicat de la Manse étendu n'a pas le pouvoir de police de l'eau. Localement, la réglementation est assurée par des arrêtés préfectoraux et municipaux (exemple : arrêtés de limitation des usages de l'eau).

Tout agent assermenté (maire, gendarmes, agents de l'Agence Française pour la Biodiversité,...) est susceptible d'émettre des procès-verbaux.

# RAPPEL DROITS ET OBLIGATIONS DU RIVERAIN



Bande tampon le long du Réveillon à Draché

## Focus sur la bande tampon ou « bande enherbée »

*Les bandes tampons ou « bandes enherbées » localisées le long des cours d'eau protègent les sols des risques érosifs et contribuent à la protection des eaux courantes en limitant les risques de pollutions diffuses.*

*D'une façon générale, elles favorisent la biodiversité.*

*Dans ce contexte elles sont obligatoires au titre de la politique agricole commune (PAC) pour le respect en matière de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).*



1

Ripisylve nulle

Bande tampon enherbée

Conditionnalité PAC remplie

## TÉMOIGNAGE DE M. PELLETIER

Service Agriculture - DDT d'Indre-et-Loire

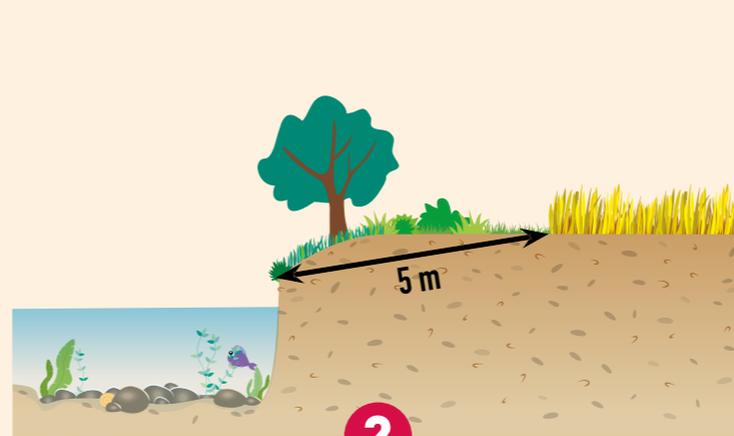
« La bande tampon, d'une largeur minimum de 5 mètres depuis la bordure du cours d'eau jusqu'à la culture, ne doit faire l'objet ni de traitement phytopharmaceutique, ni de fertilisation. Cette largeur prend en compte, le cas échéant, la largeur des ripisylves longeant le cours d'eau.

La ripisylve peut aussi bien couvrir la totalité de la bande tampon (5 mètres ou plus) qu'une partie. Par exemple, si la ripisylve fait 3 mètres de largeur, elle doit être complétée par une zone enherbée d'au moins 2 mètres.»

En effet, la couverture de cette bande peut être herbacée, arbustive ou arborée tout en restant éligible aux aides de la PAC. »



Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire

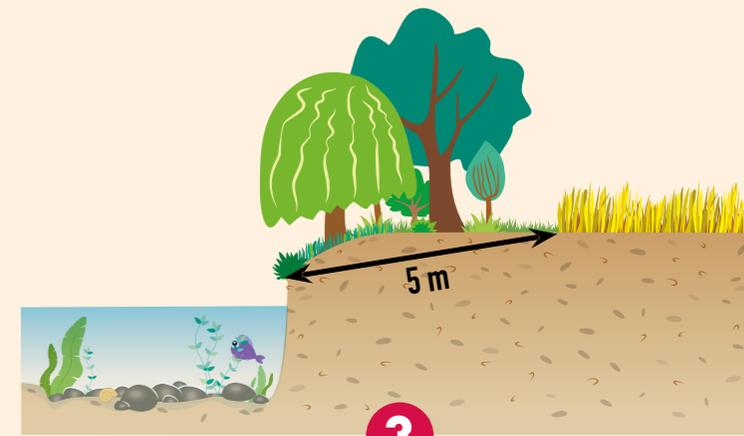


2

Ripisylve semi-présente

Bande tampon arbustive

Conditionnalité PAC remplie



3

Ripisylve sur toute la largeur des 5 m

Bande tampon boisée

Conditionnalité PAC remplie

# LE LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LE NOUVEAU TERRITOIRE

Depuis fin 2018, les deux techniciennes arpentent les cours d'eau et ruisseaux à la rencontre des propriétaires riverains, agriculteurs, gérants de moulins etc.

La collaboration avec les acteurs locaux étant le mot d'ordre de la réussite des actions visant à améliorer l'état de nos rivières, tous les acteurs seront impliqués et le choix des actions sera notamment basé sur la motivation des propriétaires.

## TÉMOIGNAGE DE GRÉGOIRE RICOU

Chargé d'études à la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire



« Tout d'abord, on note une disparité du nombre de données entre le territoire historique et le nouveau.

En effet, les opérations de restauration de cours d'eau au nord de la Vienne sont accompagnées de suivis, qui permettent de mesurer les améliorations du milieu.

Sur le cours de la Vienne, les résultats sont excellents (notamment grâce aux frayères que nous avons restaurées), ce qui révèle que les espèces que l'on devrait trouver sont bien présentes avec de bonnes densités, malgré ce que pense un bon nombre de riverains.

Pour le reste, sur l'ensemble des rivières et ruisseaux, les résultats sont globalement mauvais.

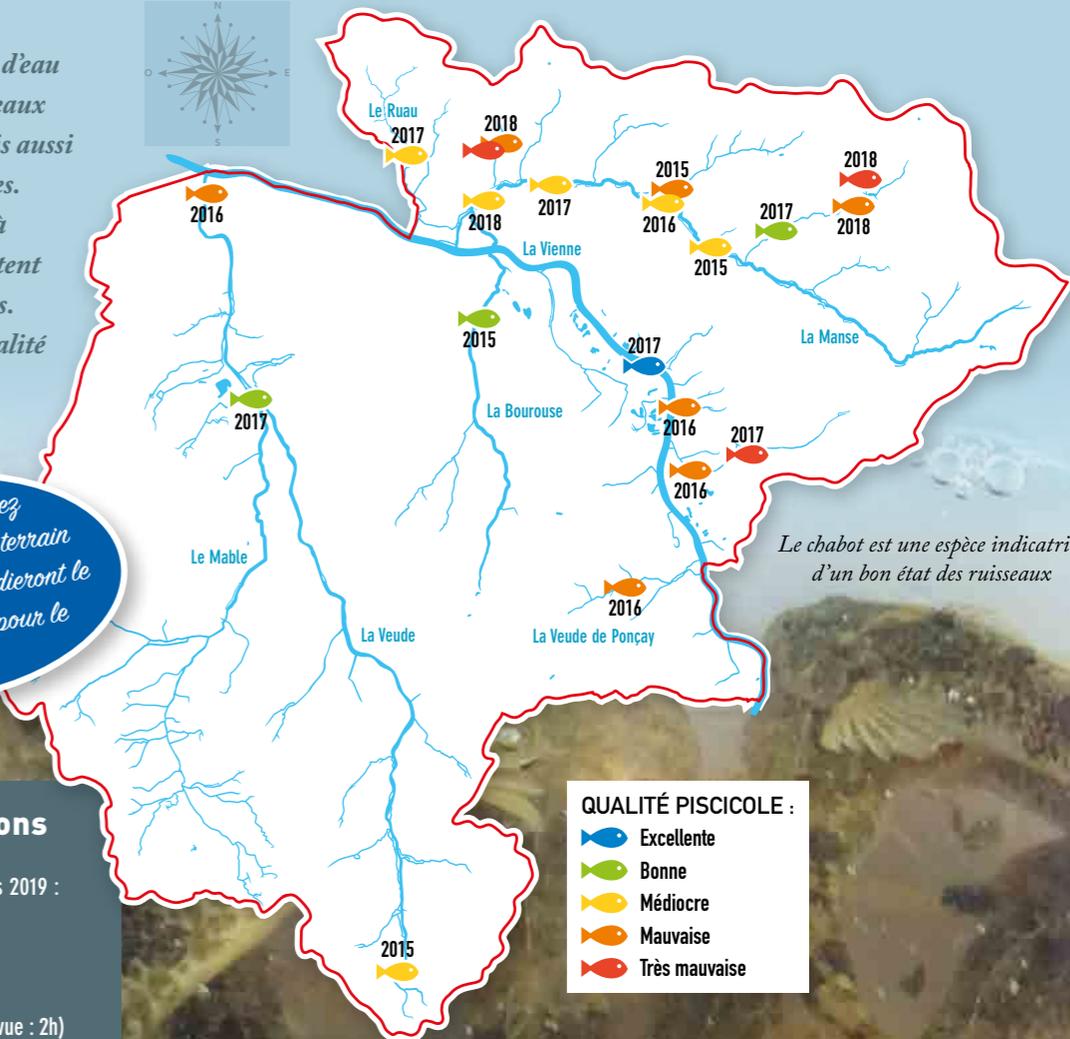
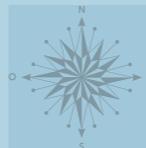
Les anciens travaux hydrauliques, les obstacles à l'écoulement, l'absence de ripisylve, la dégradation de la qualité des eaux sont les principales causes de ces mauvais résultats. Sur le territoire historique, les travaux de restauration, selon leur ampleur, ont souvent permis d'augmenter la qualité du cours d'eau d'au moins une classe.

*Les poissons présents dans nos cours d'eau sont le reflet de la qualité des ruisseaux qui comprend la qualité de l'eau, mais aussi la morphologie du lit et des berges.*

*Les poissons inventoriés grâce à des pêches électriques nous permettent d'évaluer les tronçons de rivières.*

*Cette carte localise les classes de qualité calculées grâce aux pêches réalisées depuis 2015.*

*En 2019 vous serez amenés à voir sur le terrain des personnes qui étudieront le nouveau territoire pour le Syndicat*



*Le chabot est une espèce indicatrice d'un bon état des ruisseaux*

**2019**  
Large réflexion sur l'état des cours d'eau, menée par le syndicat et le bureau d'études (Qualité de l'eau, morphologie, continuité écologique, usages etc...)  
Proposition d'un programme d'actions en fonction des priorités et capacités financières du syndicat.

**2020**  
Élaboration des dossiers réglementaires (demandes d'autorisation de travaux et déclaration d'intérêt général avec enquête publique)

**2021**  
Travaux et actions Réalisés en collaboration avec les élus, riverains, agriculteurs et partenaires financiers

## Deux réunions d'informations

sont prévues pour communiquer sur l'état d'avancement de l'étude au printemps 2019 :

► VENDREDI 12 AVRIL À 18H30  
salle des fêtes de Luzé (durée prévue : 2h)

► VENDREDI 26 AVRIL À 18H30  
salle des fêtes de Champigny-sur-veude (durée prévue : 2h)

# QUELQUES RÉALISATIONS 2018



Avant travaux



Avant travaux



Pendant travaux



Après travaux

## Travaux de restauration d'une portion du ruisseau de la Milletière (affluent de la Manse) - Saint-Epain

Ces chutes d'eau empêchaient la libre circulation des espèces aquatiques (vers les sources fraîches à l'amont ou vers d'autres affluents à l'aval) et des sédiments (vers l'aval).

### TÉMOIGNAGE D'ANATOLE RABUSSEAU

(A.R.T.P. - Pouzay), en charge de la réalisation de ces travaux

« Je suis content d'avoir été retenu pour réaliser les travaux de réaménagement de ce site dont l'objectif consistait à rehausser le lit du ruisseau et échancre les deux barrages présents sur cette portion de ruisseau, c'était une première pour moi.

L'objectif était de reconnecter les niveaux d'eau entre l'amont et l'aval de ces barrages. À l'aide de mon matériel diversifié, j'ai pu accéder à la parcelle privée en minimisant mon impact ; le propriétaire, présent lors des travaux, y était très attentif.

Après avoir arasé les seuils, j'ai déposé près de 100 m<sup>3</sup> d'argile, de blocs, pierres et gravillons en aval pour créer des « radiers » - terme appris sur place - pour répartir la pente plus au fil de l'eau.

L'unique difficulté que j'ai rencontrée fut le fait que le débit était très faible, ce qui ne favorisait pas une bonne lisibilité du résultat final. Durant les quatre journées de travaux, le technicien passait quotidiennement pour vérifier l'avancement du chantier. Au final, je suis très satisfait du résultat.

Après le passage des crues, par curiosité, je reviendrai voir l'évolution, Jonathan le technicien m'indiquant qu'un faible pourcentage des pierres et gravillons pourrait légèrement migrer en aval... »



# QUELQUES RÉALISATIONS 2018

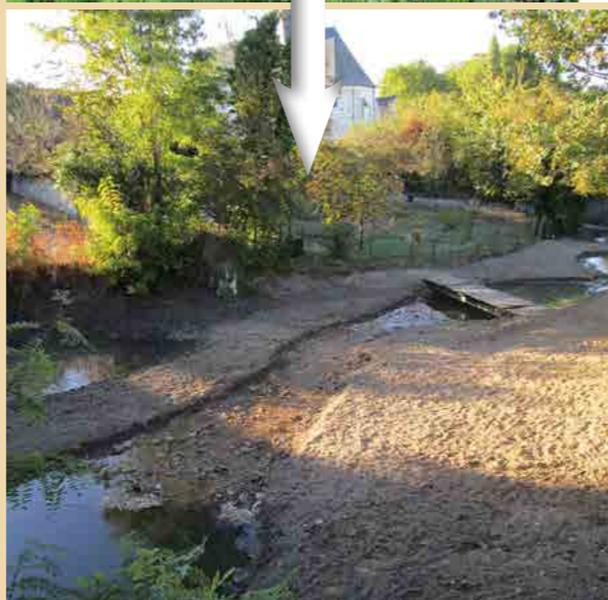
## Travaux de restauration d'une portion du ruisseau du Réveillon (Biez) - Nouâtre

L'objectif de ces travaux, entre autres, était de faciliter la circulation des poissons et sédiments entre le ruisseau et la Vienne qui restaient bloqués par l'ouvrage situé dans le bourg.

*Avant travaux*



*Juste après les travaux*



### TÉMOIGNAGE DE JÉRÔME JOLY

(SARL JOLY Michel - Rivière), en charge de la réalisation de ces travaux

« Pour la seconde année consécutive, j'ai travaillé pour le syndicat. Mes expériences dans le domaine sont nombreuses, depuis plus de trente années. Mais les travaux répondent à de nouveaux enjeux à présent, autrefois les lits des cours d'eau étaient curés, maintenant, il s'agit bien souvent de les réempierrer, l'Homme corrige le tir ! La première tranche des travaux réalisés sur le Réveillon - commune de Nouâtre dans le bourg - qui m'a été confiée l'été dernier a été très intéressante, et le rendu plaît à Delphine la technicienne, ce qui est déjà pas mal... J'ai dû faire face aux contraintes d'accès en mettant à l'œuvre plusieurs de mes salariés. Quant aux engins, il en existe tellement, il suffit de prendre les bons !

Ah si, j'allais oublier une difficulté non prévue initialement, les changements des niveaux d'eau pendant les travaux m'ont pénalisé, des « malins » ont ouvert les planches en amont, les niveaux d'eau sont donc montés avant l'heure, bref... L'année prochaine, pour la seconde tranche, selon la nature des travaux, si je pouvais être de nouveau retenu, cela me permettrait de finaliser ce site, je serais satisfait. Mais comme disent les techniciens, avec l'argent public, on ne fait pas ce que l'on souhaite, je serais donc en concurrence avec d'autres confrères ! »



# TRAVAIL SUR LES BASSINS VERSANTS : ZOOM SUR L'AGROFORESTERIE

## TÉMOIGNAGE DE BRUNO MEUNIER

Ferme de Saussaye à l'Île-Bouchard

« Après plusieurs années de réflexion, il y a trois ans, j'ai planté 570 arbres sur 14 ha. Plusieurs préceptes m'ont incité à réinjecter des éléments végétaux permanents dans mes parcelles, le principal était la diversification de l'exploitation.

Et les études démontrent, malgré ce que l'on peut croire et entendre, que la production forestière et céréalière est bien meilleure dans un système combiné car ces activités sont complémentaires et moins en concurrence sujet entre sujet. Les essences plantées sont principalement le noyer, le cormier, l'alisier, le merisier, le pommier et le poirier.

J'arrive en fin d'activité, donc c'est la génération suivante qui profitera de cette initiative, ce que je regrette c'est de ne pas avoir fait le pas plus tôt.

Pour expliquer et illustrer mon choix, une visite commentée de la ferme se déroulera le lundi 3 juin 2019 à partir de 9h30. »



*L'agroforesterie désigne l'association d'arbres avec des cultures et/ou des animaux.*

*Une grande diversité de systèmes agroforestiers inclut les grandes cultures, l'élevage, les productions pérennes comme la vigne et l'arboriculture...*

*Il y a une grande diversité de possibilités pour intégrer l'arbre :*

*alignements intra-parcellaires, haies, arbres isolés, bordures de cours d'eau...*

*Enfin, l'agroforesterie moderne a une bonne rentabilité économique et s'adapte aux contraintes des exploitations :*

*faible densité d'arbres alignés à l'hectare, larges espacements, création de SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologique)...*

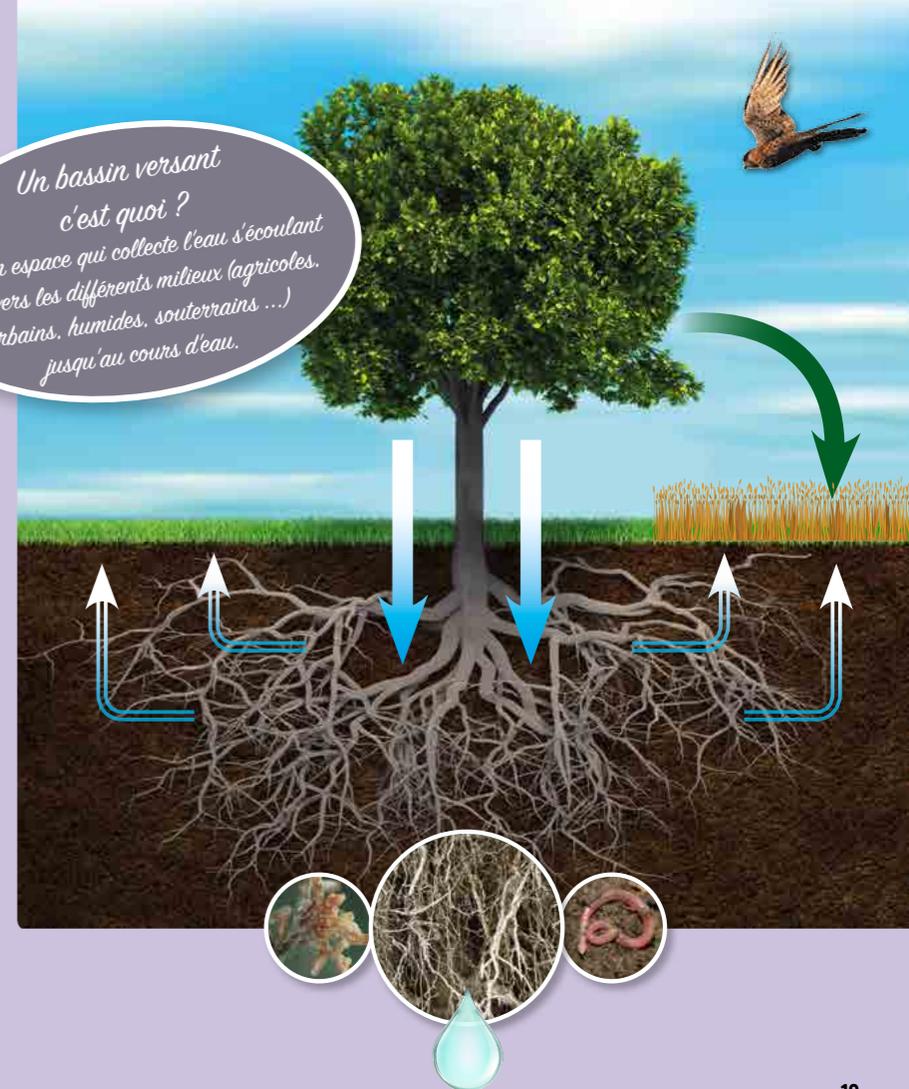
## Découverte de l'agroforesterie :

CONFÉRENCE  
LE JEUDI 9 MAI 2019  
à la salle des fêtes  
de Marcilly-sur-Vienne  
à partir de 20h30

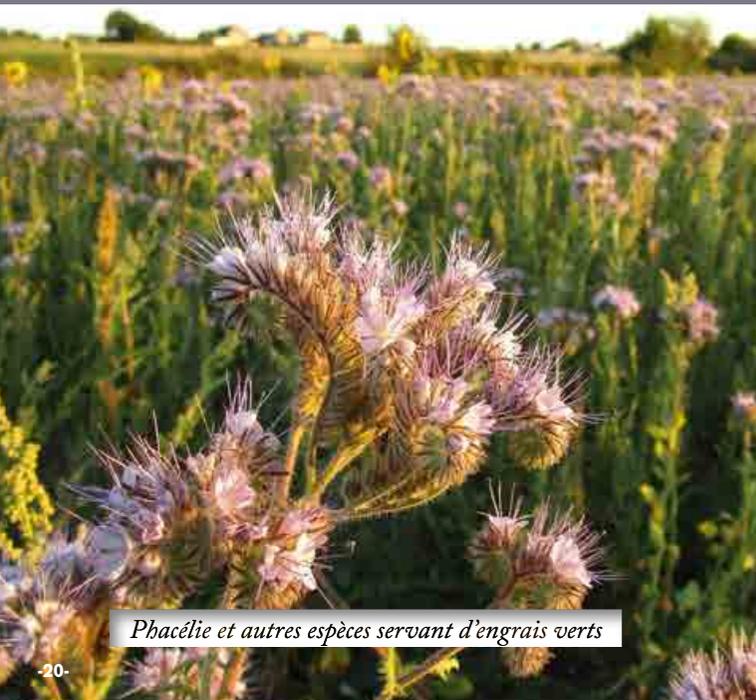


*Un bassin versant c'est quoi ?*

*C'est un espace qui collecte l'eau s'écoulant à travers les différents milieux (agricoles, urbains, humides, souterrains ...) jusqu'au cours d'eau.*



# TRAVAIL SUR LES BASSINS VERSANTS : ZOOM SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Phacélie et autres espèces servant d'engrais verts

## TÉMOIGNAGE DE DIDIER GIBON

agriculteur retraité du Louroux et Président du GABBTO

« Le Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques de Touraine a été créé en 1980. Il rassemble et représente les producteurs biologiques et en conversion d'Indre-et-Loire.

L'Agriculture Biologique est un mode de production agricole qui exclut l'usage de produits chimiques de synthèse, d'OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) et limite l'emploi d'intrants.

En France, c'est l'un des cinq signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la production biologique est soumise à un cahier des charges européen (règlements 834/2007 et 889/2008).

L'agriculture biologique concerne à la fois l'amont et l'aval des filières agricoles : ses principes s'appliquent aux productions végétales et animales, mais aussi à la préparation et à la distribution des denrées alimentaires. L'ensemble des acteurs de la filière est contrôlé chaque année par l'un des organismes certificateurs agréés par l'État.

Les surfaces en agriculture biologique augmentent régulièrement en Indre-et-Loire.

Fin 2017, les surfaces certifiées AB et en conversion atteignaient près de 14000 ha (soit 4,2 % de la SAU) pour un total de 311 exploitations. »

Découverte de  
l'agriculture biologique :

CONFÉRENCE LE MARDI 21 MAI 2019  
à la salle des fêtes de Pouzay à partir de 20h30



TÉMOIGNAGE DE MAGALI ET SAMUEL SAVATON  
agriculteurs à la ferme de la Ti'Bio d'Aire  
au Parc de la Thibaudière à Courcoué

« Manger et boire sont les seules actions indispensables à la survie de l'Homme. En tant qu'agriculteurs, il est de notre devoir de proposer des aliments bons et sains tout en préservant la qualité des sols et de l'eau. Devoir auquel nous livrons avec passion tous les jours. Les terres que nous cultivons sont en agriculture biologique depuis les années 1970.

C'est avec plaisir que nous vous invitons à découvrir notre exploitation de polyculture et polyélevage avec transformation à la ferme et vente directe (ferme de la Ti'Bio d'Aire) le mercredi 12 juin à partir de 9h30. »



# TRAVAIL SUR LES BASSINS VERSANTS ZOOM SUR L'ANIMATION CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE-ET-LOIRE



*Culture de trèfle en bord de ruisseau*



Lors du 1<sup>er</sup> contrat territorial de la Manse, près d'une soixantaine d'agriculteurs se sont engagés à conduire 2 500 ha selon des cahiers des charges environnementaux contraints (conversion des terres arables en prairies, réduction des apports d'engrais ou de phytosanitaires, ...).

Les engagements conclus sur 5 ans se terminent. Riche des enseignements apportés, une réflexion est bien engagée et permettra de poursuivre des actions agricoles concourant à la préservation des eaux de la Manse mais aussi des autres cours d'eau de la Vienne Tourangelle.

Le projet est pleinement en lien avec les travaux d'innovation menés sur le territoire par les Groupements de Développement Agricoles ou encore par la Chambre d'Agriculture notamment, dans le cadre du programme Ecophyto. Parmi les études en cours :

- ▶ **Limitation de l'érosion** par la réduction/suppression du travail du sol.
- ▶ **Réduction du risque de transfert des nitrates et des phytosanitaires** par des couverts adaptés entre deux cultures.
- ▶ **Transition vers l'agro-écologie.** 7 groupes d'agriculteurs tourangeaux animés par la Chambre d'Agriculture ont rejoint le dispositif national «groupes 30 000» afin de trouver des alternatives aux produits chimiques, ils s'ajoutent aux deux groupes DEPHY déjà existant l'un en viticulture et l'autre en agriculture biologique également animés par la Chambre d'Agriculture.
- ▶ **Maintien des surfaces en prairies** par le soutien aux systèmes d'élevage herbagers et les travaux sur l'affouragement des troupeaux.

Parallèlement, les agriculteurs du bassin versant sont dans une démarche dynamique d'actions et de recherche de solutions. Des initiatives individuelles ou collectives voient le jour :

- ▶ **Acquisition de matériel ou adaptation de l'existant**
- ▶ **Test de nouvelles pratiques :** nouveaux couverts d'intercultures, cultures associées (ex : colza-féverole), utilisations et améliorations de techniques biologiques,...

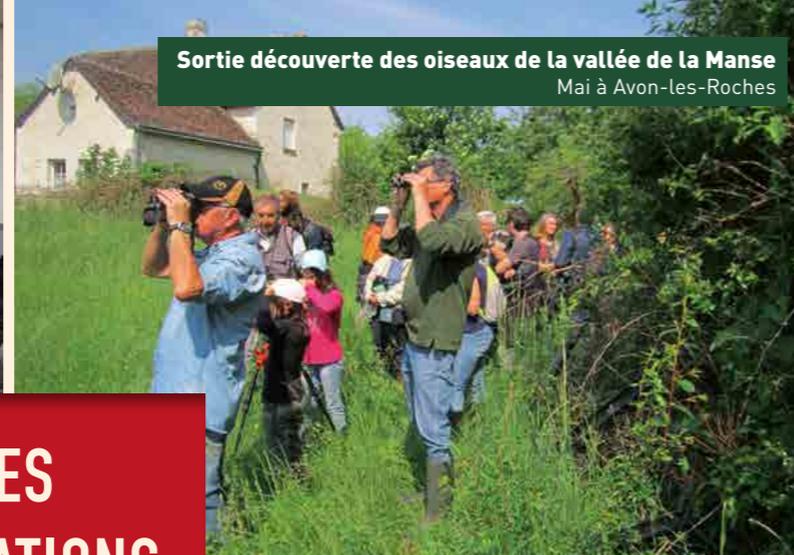
**Conférence sur les vers de terre**

Janvier à Crouzilles



**Sortie découverte des oiseaux de la vallée de la Manse**

Mai à Avon-les-Roches



**Le changement climatique, l'eau et l'agriculture**

Mars à Panzout



**Autour des zones humides de compensation environnementale gérées par le Cen Centre - Val de Loire - Septembre à Maillé**

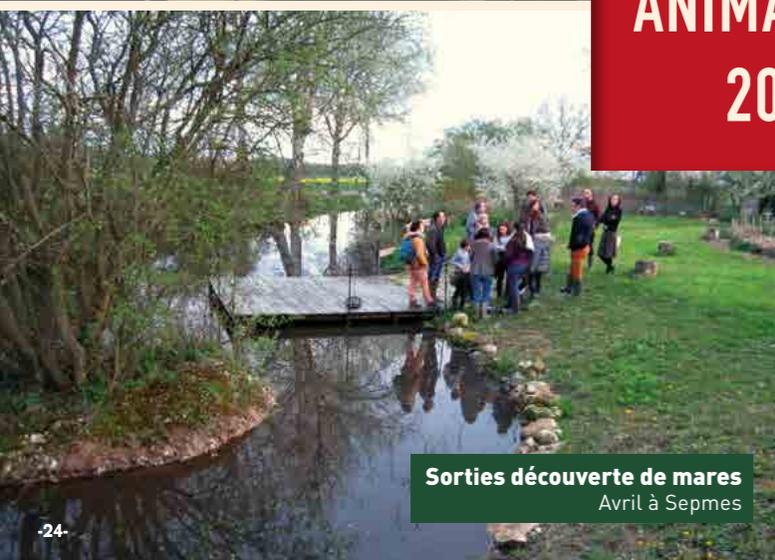


**LES ANIMATIONS 2018**

**LES ANIMATIONS 2018**

**Sorties découverte de mares**

Avril à Sepmes



**Sorties découverte de mares**

Mars à Sainte-Catherine-de-Fierbois



**Animation scolaire pour l'école panzoutaise**

Juin à Panzout



**Chantier d'échange Franco-allemand**

Juin à Maillé



# LES ANIMATIONS À VENIR EN 2019



**SAMEDI 2 MARS à Draché**

## CHANTIER PARTICIPATIF d'entretien du Réveillon

Venez participer à l'entretien du Réveillon  
RDV à 9h30 à la salle socioculturelle (durée prévue : matinée).



**VENDREDIS 12 et 26 AVRIL**

**à Luzé et Champigny/Veude**

## RÉUNION PUBLIQUE :

le prochain programme de travaux  
sur les nouveaux cours d'eau en  
charge du syndicat

Venez vous renseigner sur l'étude en cours. (durée prévue : 2h)

▶ LUZÉ le vendredi 12 avril : RDV à 18h30 à la salle des fêtes.

▶ CHAMPIGNY-SUR-VEUDE le vendredi 26 avril :  
RDV à 18h30 à la salle des fêtes.



**JEUDI 9 MAI à Marcilly/Vienne**

## CONFÉRENCE sur l'agroforesterie

Venez vous renseigner sur les bienfaits des arbres plantés dans les  
champs cultivés. Animé par l'A2RC.

RDV à la salle des fêtes de Marcilly-sur-Vienne à 20h30  
(Durée prévue : 2h)



**SAMEDI 11 MAI à Panzoult**

## CINE/DÉBAT sur les actions à mener pour améliorer la qualité de nos cours d'eau

Venez visionner des courts films réalisés par le syndicat,  
puis discuter des actions à entreprendre.

RDV à 16h30 au Cube (durée prévue : 2h)



**MARDI 21 MAI à Pouzay**

## CONFÉRENCE sur l'agriculture biologique

Le GABBTO vous renseignera sur l'agriculture biologique.  
Pourquoi ? Comment ?

RDV à la salle des fêtes à partir de 20h30  
(durée prévue : 2h)



**MERCREDI 22 MAI à Parçay/Vienne**

## DÉCOUVERTE DES OISEAUX de la vallée de l'Arceau

Cette sortie en compagnie de la LPO Touraine vous permettra  
d'apprendre à reconnaître les oiseaux.

RDV à 10h devant la mairie de Parçay/Vienne.



**SAMEDI 25 MAI à Champigny/Veude**

## CHANTIER PARTICIPATIF de restauration du ruisseau du Jâble

Venez participer au réaménagement du lit par la mise en place de  
banquettes végétales. Opération intégrée dans le Festival Iris et Patri-  
moine (dimanche 12 mai 2019)

RDV 9h au Presbytère, rue d'Enfer (durée prévue : journée).  
(réservation au syndicat avant le 20 mai)



**LUNDI 3 JUIN à l'Île-Bouchard**

## VISITE D'EXPLOITATION en agroforesterie

RDV à 9h30 à la ferme de Saussaye  
à l'Île-Bouchard.



**MERCREDI 12 JUIN à Courcoué**

## VISITE D'EXPLOITATION en agriculture biologique

RDV à 9h30 à la ferme de la Ti'Bio d'Aire (au Parc de la Thibaudière)  
(durée prévue : matinée).



**SAMEDI 15 JUIN à Verneuil-le-Château**

## BALADE au bord de la Bourouse

Cette sortie nous permettra d'apprendre à mieux connaître les  
enjeux liés au cours d'eau (entretien, travaux, inondation...).

RDV à 9h30 devant la mairie.



**MERCREDI 10 JUILLET à Saint-Epain**

## CHANTIER PARTICIPATIF de restauration du ruisseau du Montgoger

Venez participer à l'entretien du lit par la mise en place de pierres et blocs.  
RDV à 9h au plan d'eau communal (durée prévue : matinée).



**MERCREDI 18 SEPTEMBRE**

**à Saint-Epain**

## RÉUNION PUBLIQUE

sur les prochains travaux de  
restauration de la Manse et du Ruau

Venez vous renseigner sur le prochain programme de travaux  
2020-2025 - RDV à 18h30  
à la salle des fêtes (durée prévue : 2h)



**JEUDI 7 NOVEMBRE**

**à Avon-les-Roches**

## CHANTIER PARTICIPATIF de plantation de haies

Venez participer à la plantation de près d'un kilomètre de haie.  
RDV à 9h au stade de football (durée prévue : journée)

(réservation obligatoire avant le 4 nov. : mairie d'Avon)



Prévoir des bottes



Prévoir des gants



Prévoir une pelle



Prévoir une brouette



Prévoir un sécateur



Repas offert



Verre de l'amitié offert

**JEUDI 14 NOVEMBRE à Crouzilles**

## CHANTIER PARTICIPATIF de plantation de haies

Venez participer à la plantation de près de 500 m de haie en com-  
pagnie de la fédération de chasse.

RDV à 9h à la ferme de la Bertinnerie (durée prévue : journée).  
(réservation obligatoire

avant le 11 nov. : mairie de Crouzilles)



**MERCREDI 20 NOVEMBRE à Sepmes**

## ECHANGES

sur les mares dans la campagne

Venez vous renseigner sur l'intérêt des mares présentes sur nos  
territoires : rôles, avantages, contraintes...

RDV à la salle des fêtes à 18h (durée prévue : 2h)



**MERCREDI 22 NOVEMBRE**

**à Sainte-Catherine-de-Fierbois**

## RÉUNION PUBLIQUE

sur les travaux prévus sur le bassin  
versant dit du Puchenin

Venez vous renseigner sur l'étude en cours.

RDV à 18h30 à la salle des Lisses (durée prévue : 2h)



*La participation aux  
animations est gratuite*

**JEUDI 12 DÉCEMBRE à Sepmes**

## CHANTIER PARTICIPATIF de plantation de haies

Venez participer à la plantation de plus de 300 m de haie en compa-  
gnie de la fédération de chasse.

RDV à 9h à la ferme du Bois Ribault (durée prévue : journée)  
(réservation obligatoire

avant le 9 déc. : mairie de Sepmes)



**SAMEDI 14 DÉCEMBRE**

**à Sainte-Catherine-de-Fierbois**

## CHANTIER PARTICIPATIF de plantation de haies

Venez participer à la plantation de près de 300 m de haie en compagnie  
de la fédération de chasse.

RDV devant la mairie à 9h (durée prévue : matinée). (Réservation obli-  
gatoire avant le 9 déc. : mairie de Sainte-Catherine-de-Fierbois)



**JEUDI 19 DÉCEMBRE à Bossée**

## CHANTIER PARTICIPATIF de plantation de haies

Venez participer à la plantation de près de 500 m de haie  
en compagnie de la fédération de chasse.

RDV à 9h au Vivier (durée prévue : journée)

(réservation obligatoire avant le 16 déc. : mairie de Bossée)



Venez suivre  
le syndicat de la Manse étendu  
sur sa chaîne Youtube



Cette plaquette a pu être réalisée grâce au soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional du Centre - Val de Loire et du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire. Nous les remercions.



#### DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Francis POUZET, Président du Syndicat de la Manse étendu

**ÉDITEUR :** Syndicat de la Manse étendu

#### RÉDACTION :

Jonathan LEPROULT, Delphine LAISEMENT et Marylou MÉCHIN : techniciens de rivières

Francis POUZET : Président du Syndicat de la Manse étendu

M. PELLETIER : Service Agriculture - DDT d'Indre-et-Loire

Grégoire RICOU : Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire

Anatole RABUSSEAU : A.R.T.P. - Pouzay.

Jérôme JOLY : SARL Joly Michel à Rivière

Bruno MEUNIER : agriculteur sur l'Île-Bouchard et Crouzilles

Didier GIBON : agriculteur retraité au Louroux et Président du GABBTO

Magali et Samuel SAVATON : agriculteurs à Courcoué

Isabelle HALLOIN-BERTRAND : Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire

**GRAPHISME :** Catherine PIVET, plan-illustre.com

**CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE :** Syndicat de la Manse étendu

#### SYNDICAT DE LA MANSE ETENDU :

Place de l'église - en Mairie - 37800 SEPMEs

CONTACT BUREAU : Victoria GRAND - 02 47 40 94 30 - manse.secretariat@orange.fr

CONTACTS TECHNICIENS :

Jonathan LEPROULT - 06 45 36 07 41 - manse.techniques@orange.fr

Delphine LAISEMENT - 06 45 36 07 85 - manse.delphine@orange.fr

Marylou MÉCHIN : 07 86 60 46 05 - manse.marylou@orange.fr

CONTACT PRÉSIDENT : Francis POUZET - manse.presidente@orange.fr

VICE-PRÉSIDENTS :

Georges ORIO (Bossée), Daniel POUJAUD (Ports-sur-Vienne), Christian PILLOT (Prinçay)

**IMPRESSION :** Imprimerie Baugé

**DISTRIBUTION :** 21 000 exemplaires